



REUTILISATION D'INFORMATIONS PUBLIQUES DETENUES PAR
LES ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-DENIS

Annexe 5 au règlement général

Contrat de licence n°5

Réutilisation d'informations publiques commerciale avec diffusion sans fourniture d'images

Identification du demandeur (NOM, Prénom ; Raison sociale) :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Finalité de la demande de réutilisation :

Objet de la demande de réutilisation :

COTE	DESCRIPTION	NOMBRE DE VUES	AVIS DES ARCHIVES MUNICIPALES
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
			<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :

Le licencié déclare avoir pris connaissance du règlement général de réutilisation et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions sous peine de me voir infliger les sanctions prévues dans son article 11.

Le licencié s'engage, en conséquence du règlement général de réutilisation, à :

- ne pas modifier, altérer ou dénaturer le sens des Informations publiques réutilisées ;
- faire figurer les références de tout document réutilisé, quel qu'en soit l'usage, sous la forme suivante : « Archives municipales de Saint-Denis, cote précise » ;
- exploiter les Informations publiques sous sa seule responsabilité et à ses seuls risques et périls ;
- respecter les dispositions relatives aux documents protégés par le droit d'auteur.

<p>Les Archives se réservent le droit de ne pas autoriser la reproduction d'un document au vu de son état ou de son format.</p>
--

Nombre total de vues :

Le montant de la redevance est de : €

La présente licence est conclue pour une durée de ans (1 à 5 ans incompressibles).

Fait à Saint-Denis, en exemplaires

Le demandeur

.....
(date et signature)

La Ville de Saint-Denis

.....
(date et signature)